Informations de base

2014/2946(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les retards dans le lancement de la politique de cohésion pour 2014-2020 **Subject** 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	REGI Développement régional	MIHAYLOVA Iskra (ALDE)	04/11/2014

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	3347	2014-11-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/11/2014	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
24/11/2014	Débat en plénière		
27/11/2014	Décision du Parlement	T8-0068/2014	Résumé
27/11/2014	Résultat du vote au parlement		
27/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2946(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/8/01984

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0278/2014	24/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0279/2014	24/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0280/2014	24/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0281/2014	24/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0282/2014	24/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0283/2014	24/11/2014	
Proposition de résolution		B8-0284/2014	24/11/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0068/2014	27/11/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)64	10/03/2015	

Résolution sur les retards dans le lancement de la politique de cohésion pour 2014-2020

2014/2946(RSP) - 27/11/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 608 voix pour, 31 contre et 27 abstentions, une résolution sur les retards dans le lancement de la politique de cohésion pour 2014-2020.

Le texte adopté en plénière avait été déposé entant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a rappelé que la politique de cohésion constituait la **principale stratégie d'investissement dans l'économie réelle à l'échelle de l'Union** et qu'elle représentait un catalyseur de croissance doté d'un budget de plus de **350 milliards EUR à l'horizon 2020**, concentré sur des objectifs stratégiques, notamment la recherche et l'innovation, la stratégie numérique, l'aide PME ainsi que l'économie à faible intensité de carbone, la formation, l'éducation et les infrastructures.

Aux termes du règlement (UE) n° 1303/2013, les accords de partenariat auraient dû être adoptés avant la fin août 2014 et les programmes opérationnels devraient être adoptés d'ici la fin janvier 2015. Or, on constate **un retard manifeste dans le processus de programmation**, dès lors qu'un nombre très restreint de programmes opérationnels (un peu plus de 100) devrait être adopté d'ici la fin 2014.

Deux scénarios sont envisagés pour l'adoption des programmes opérationnels. Ils se traduisent chacun par un nouveau report de la phase initiale de la mise en œuvre, à savoir:

1) la procédure de report pour les programmes jugés «prêts pour l'adoption» d'ici au 31 décembre 2014, et

2) la rebudgétisation des dotations non utilisées en 2014 au titre des fonds structurels et d'investissement européens - entraînant une révision technique du cadre financier pluriannuel (CFP) - pour les programmes considérés comme «non prêts pour l'adoption» à la fin de l'exercice 2014.

Selon le calendrier présenté par la Commission, des programmes opérationnels sont susceptibles d'être adoptés entre le 15 février et le 31 mars 2015 au titre de la procédure de report, et après le 1er mai 2015 pour ce qui est de la procédure de rebudgétisation.

Dans ce contexte, le Parlement a fait part de son **inquiétude face au retard** significatif enregistré dans la mise en œuvre de la politique de cohésion au titre de la période 2014-2020, soulignant que ces retards remettent en question l'aptitude des autorités régionales et locales à planifier et à mettre en œuvre de manière efficace les fonds structurels et d'investissement européens.

Mise en œuvre de la période de programmation 2014-2020 : la Commission et les États membres ont été invités à **accélérer l'adoption d'un maximum de programmes opérationnels en 2014** afin qu'un nombre, aussi important que possible, de programmes puisse être «prêt pour l'adoption» d'ici au 31 décembre 2014 pour pouvoir les faire entrer dans le cadre de la procédure de report.

En ce qui concerne le second scénario, applicable aux programmes opérationnels qui ne pourront pas être adoptés d'ici fin 2014, les députés ont invité la Commission à entamer dès que possible des discussions avec le Parlement et avec le Conseil afin de définir une **feuille de route crédible** garantissant l'adoption du CFP révisé aussitôt que possible en 2015.

La Commission est appelée à présenter au Parlement **les mesures qu'elle envisage de prendre** pour faciliter la mise en œuvre aussi rapidement que possible des programmes opérationnels, tout en précisant le calendrier qu'elle propose.

Arriérés de paiement : outre le retard dans la mise en œuvre de la période de programmation 2014-2020, la politique de cohésion est également confrontée à des arriérés de paiement s'élevant à quelque **23 milliards EUR au titre de la période 2007-2013**.

Le Parlement a souligné l'importance et l'urgence **d'arriver à un accord sur le sujet**, sur la base des nouvelles propositions de la Commission, d'ici à la fin 2014. La Commission est invitée à expliquer les incidences de ce retard de paiement sur le lancement de la mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels et à présenter des solutions visant à limiter autant que possible l'ampleur du préjudice.

Enfin, le Parlement a demandé que le programme d'investissement de **315 milliards EUR** qui devrait être annoncé par la Commission vienne intégralement s'ajouter aux dotations de la politique de cohésion pour 2014-2020.

Résolution sur les retards dans le lancement de la politique de cohésion pour 2014-2020

2014/2946(RSP) - 19/11/2014

Le Conseil a adopté des **conclusions** saluant le sixième rapport de la Commission sur la cohésion, dans lesquelles il observe que la politique de cohésion constitue le principal outil d'investissement au niveau de l'UE dans la recherche d'une cohésion économique, sociale et territoriale, alors que l'Europe est confrontée à des problèmes de compétitivité, de chômage élevé et persistant, de pauvreté et d'exclusion sociale.

Tout en rappelant le **rôle majeur** que continue à jouer la politique de cohésion dans le cadre de la période de programmation actuelle, le Conseil s'est félicité de **l'engagement du Conseil européen à soutenir la croissance et l'emploi**. Il a noté que ce dernier soutenait l'intention de la nouvelle Commission de lancer une initiative mobilisant **300 milliards EUR** d'investissements publics et privés supplémentaires durant la période 2015-2017.

Le Conseil a demandé à la Commission et aux États membres de s'engager à mettre en œuvre la politique de cohésion réformée et **d'accélérer les négociations en vue de l'adoption de tous les accords de partenariat** et de tous les programmes prévus pour la période 2014-2020. Il a insisté sur les conséquences négatives que pourrait avoir une adoption tardive des programmes.

Le Conseil a souligné l'importance de veiller à la **disponibilité des ressources** allouées, comme convenu dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020 ; il a demandé à la Commission et aux États membres de coopérer et d'explorer toutes les possibilités afin d'accélérer les procédures requises pour préserver la disponibilité des ressources financières dans le cadre du budget de l'UE.

Les conclusions ont également insisté sur les points suivants :

- l'importance de poursuivre les efforts pour **simplifier** la mise en œuvre de la politique de cohésion, afin qu'elle soit davantage axée sur l'obtention de résultats et que la charge administrative soit diminuée à tous les niveaux;
- la nécessité de prendre en compte le rôle de la politique de cohésion dans le contexte de l'évaluation de la **stratégie Europe 2020** et la contribution qu'elle peut apporter pour préparer l'économie de l'UE pour l'avenir;
- l'exploration par les États membres des possibilités offertes par des **instruments financiers sains et transparents** et par la participation de ressources privées, tout en veillant à ne pas faire peser de nouvelles charges à long terme sur les budgets publics ;
- la mise en œuvre par la Commission de mesures visant à lier l'efficacité des fonds structurels à la **bonne gouvernance économique**, en concertation avec les États membres;
- l'utilisation de la **reprogrammation** uniquement dans les cas où elle pourrait effectivement avoir un impact direct sur la correction des défis identifiés dans les recommandations spécifiques par pays au titre des mécanismes de gouvernance économique;
- le renforcement des **capacités institutionnelles et administratives** des États membres pour assurer l'efficacité des investissements, en facilitant les échanges de bonnes pratiques et de connaissances dans ce domaine;
- la poursuite de l'analyse et le développement de la **dimension territoriale** de la politique de cohésion.

Le Conseil a enfin recommandé la **tenue régulière d'une discussion** entre ministres compétents au sein du Conseil des affaires générales afin d'examiner la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement et les résultats obtenus dans ce cadre.